



Membre # _____

Je soussigné _____

Résident et demeurant à :

Déclare et dis ce qui suit:

1. Je suis âgé d'au moins dix-huit ans;
2. Je dégage le Camping La Halte 266 inc., ses propriétaires et employés, de toute responsabilité découlant d'activités tenues dans les dépendances, immeubles, terrain et tout autre endroit destiné aux activités du camping, plus spécifiquement mais sans en limiter la portée, au bar et à la piscine du commerce;
3. En conséquence du deuxième paragraphe, j'affirme être conscient des risques liés à la pratique de certaines activités et déclare m'en porter seul et unique responsable; je dégage en outre Le camping La Halte 266 inc. de toute responsabilité relative aux activités, actions, gestes et pratiques auxquels j'aurai participé à mes risques et périls;
4. Je comprends et j'ai pleine connaissance que La Halte 266 inc. est un club privé et que par conséquent, je souscris à ses règlements et à ses exigences;
5. Je suis avisé par la présente que la surveillance de la piscine n'est ni constante ni régulière et relève des contraintes administratives générales. Je m'engage à respecter les heures d'ouverture et de fermeture de la piscine et de ses dépendances de même que tout autre dépendance et immeuble du camping;
6. Je suis avisé également qu'il est interdit d'accéder à la piscine en ayant les facultés affaiblies et je m'engage à respecter cette condition sans autre avis;
7. Je m'engage à agir de bonne foi, avec prudence et diligence lorsque je participe à toute forme d'activités sur le site du camping et être le seul responsable de mes faits et gestes;
8. Je renonce en outre à toute poursuite et dégage de toute responsabilité les autorités du camping à l'égard des activités auxquelles j'aurai participé;
9. Je déclare avoir lu et compris le texte de la présente déclaration, que par conséquent, je reconnais que Le Camping La Halte 266, ses propriétaires et employés, pourront invoquer au besoin, en toutes instances, le présent document, à toutes fins que de droit.

La présente déclaration est valide pour la durée d'occupation du site par le déclarant et pour tout dommage conséquent à sa participation à une quelconque activité.

Membre. La Halte 266 Inc.

Date

Déclaration de principe et règlement général.

La Halte 266 Inc. et ses propriétaires Daniel, Éric et Jean-Francois vous souhaitent la bienvenue dans leur établissement et déclarent leurs valeurs de tolérance, de courtoisie, de politesse, de discrétion et de respect des différences.

Dans ce contexte, ils estiment opportun de souligner que les propos racistes, homophobes, ou intolérants ne peuvent trouver racine chez eux. Ils souhaitent ardemment partager leurs valeurs avec leur clientèle et prient ses clients d'y adhérer sans réserve.

Des propos à l'encontre des valeurs énoncées pourront entraîner différentes mesures jusqu'à l'expulsion du membre.

Règlement:

1. Le droit d'entrée doit être acquitté à l'arrivée; il donne accès à l'ensemble des terrains à l'exception de la piscine arrière et des sentiers qui sont réservés aux hommes seulement. Le site est réservé aux personnes majeures avec preuve à l'appui lorsque requise, à l'exception des journées familiales où tous sont bienvenus;
2. Les membres et visiteurs sont tenus de respecter les installations, les fournitures et mobiliers qui s'y trouvent de même que tout autre élément permettant l'exploitation du camping. Tout membre, membre-ami ou visiteur endommageant volontairement les biens sera expulsé sans autre avis ni délai. Le camping se réserve le droit de toute action en réparation à l'encontre de la personne ayant causé tel dommage en toutes circonstances;
3. Par mesure d'hygiène, les personnes pratiquant le naturisme sont requises d'utiliser obligatoirement une serviette sur les chaises à usage du public. En outre, la douche est obligatoire avant l'utilisation des espaces de baignade;
4. La prise de photos et de vidéos (téléphone, caméra, etc) est strictement interdite dans les espaces naturistes. Tout manquement entraînera une expulsion immédiate;
5. Le trafic, la vente, l'utilisation de substances illicites sont strictement interdits sur le site du camping;
6. La prostitution ou la sollicitation à des fins de commerce sexuel sont illégales et interdites sur le camping;
7. Il est interdit de pratiquer des activités sexuelles de même que de poser des gestes à caractère sexuel publiquement;
8. Un manquement aux règles énoncées aux paragraphes 5, 6 et 7 et toute quelconque activité ou geste de nature pénale ou criminelle pourrait entraîner une plainte formelle auprès des autorités compétentes. Toute personne observant un tel comportement est priée d'en informer la direction ou un membre du personnel sans délai.

Ces règles sont édictées dans l'intérêt de la communauté du camping La Halte 266 inc. dans le but de rendre le séjour des plus agréables.

La direction se réserve le droit de modifier, amender, remplacer, édicter et formuler tout règlement qu'elle estime nécessaire dans le cadre d'une saine exploitation du commerce et s'engage à en aviser les utilisateurs du site dans les plus brefs délais.

Nous espérons que vous passerez des moments inoubliables dans notre établissement et nous sommes à votre écoute pour toute question ou suggestion.

Bon séjour!

J'ai pris connaissance de la présente et de son annexe et y souscris de plein gré et sans réserve.

Membre

Date